

## Commune de CUDOS

### PROCES VERBAL DU 01 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le premier juillet à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 24 juin 2020

Présents : M DAURIAN Bernard, M PORTES Jean Michel, Mme LAFARGUE Jocelyne, Mme LALANE Sylvie, M PLANTON Michel, M PLATON Michel, M RAIMAUT Vincent, Mme BEZIADE Stéphanie, Mme DARCOS Marie-Laure, M RABALLAND Claude, M MAUERHAN Sébastien, Mme ABELA Anne Lise, M FRADON Pascal, Mme LATOURNERIE Marie Angélique.

Secrétaire de séance : M PORTES Jean Michel

-----  
Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande aux élus de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la location d'une salle de la mairie pour le secrétariat du Syndicat AEP de Bernos.

La requête est acceptée. Ce projet est traité en 1<sup>er</sup> point.

M DAURIAN, candidat à l'élection de la présidence du syndicat AEP explique que , jusqu'à ce jour ,le secrétariat était installé à Bernos et, il était tenu par un agent administratif de Bernos. Si M DAURIAN obtient la gouvernance du Syndicat, il souhaiterait installer le bureau administratif à Cudos pour plus de facilité. Le siège social du syndicat resterait à Bernos. L'agent viendrait 2 fois par semaine à Cudos. Le local serait loué par le syndicat moyennant un loyer versé à la commune de Cudos.

Ce bureau pourrait être installé dans le bureau du cadastre qui jouxte la salle du conseil.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- accepte de louer le bureau du cadastre deux jours par semaine pour tenir le secrétariat du Syndicat AEP de Bernos. Le montant du loyer sera fixé ultérieurement.

### I ETAT 1259 (CONTRIBUTIONS DIRECTES) ( DELIB2020/07/25)

La parole est donnée à M PORTES. Il rappelle les résultats de l'exercice 2019. La stabilité des dépenses a été maintenue sur cet exercice.

Il rappelle les taux fiscaux appliqués sur l'année 2019.

La commission des finances ne souhaite pas appliquer une augmentation aux taux 2019.

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Vu** le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 263 918€ ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2019 et de les reconduire à l'identique pour l'année 2020 soit :

Le montant des allocations compensatrices revenant à la commune s'élève à 21 172 €

Pour mémoire TAUX 2019	BASES2020 PREVISIONNELLES	TAUX 2020	PRODUITS
17.64%	538 600	<b>17.64 %</b>	95 009
83.95 %	41 100	<b>83.95 %</b>	34 503
		<b>TOTAL</b>	<b>129 512</b>

Le produit prévisionnel de la TH est de 113 135 €. Il sera compensé par l'Etat.

## **II FOND DEPARTEMENTAL D'AIDE à l'EQUIPEMENT 2020 (DELIB2020/07/26)**

Monsieur le maire rappelle l'utilité du FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement Communal). Ce fond financier existait dans tous les départements, mais seul la Gironde a conservé la répartition de cette aide. Elle est distribuée aux communes et aux Communautés de Communes selon des critères précis.

La réunion cantonale, en vue de la répartition du FDAEC, présidée par M GLEZE Jean Luc et Mme DEXPERT Isabelle, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8000 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

→ de réaliser en 2020 les opérations suivantes :

- Travaux de voirie : montant HT : 4 280.00.

Création d'un chemin piétonnier

- Travaux autres investissements montant HT : 7 646.58

Acquisition de matériel électrique

Remplacement de volets et porte salle informatique

**Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 11 926.58 € HT**

→ de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8000 € au titre de ces investissements

→ d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante

- Autofinancement pour 6 311.89 €

## **III SUBVENTIONS COMMUNALES :**

En accord avec M le maire, la commission des finances a rappelé que seules les associations ayant transmis une demande écrite accompagnée d'un compte de résultats et d'un budget prévisionnel de l'association, se verront attribuer une aide financière.

Monsieur PORTES détaille les différentes subventions : concernant le Sporting Club, il rappelle l'objet du versement des 5000 € à la commune de Bernos en 2019. Cette aide a contribué à l'obtention d'aides plus conséquentes pour la réfection des terrains de sport. Par ailleurs, les travaux négociés pour le terrain de sport de Cudos ne pourront pas être réalisés comme convenu : une malfaçon sur les travaux des terrains de Bernos a interrompu le projet.

Lors de l'ancien mandat, il avait été décidé de geler le versement de la subvention attribuée au Sporting Club jusqu'à concurrence de la somme des 5000 €.

Concernant l'activité du club, le président a indiqué que la section du football féminin sur Cudos était en grande évolution. Mais la période COVID a financièrement impacté le club : pas de lotos, pas d'activités et par conséquent aucune rentrée d'argent ; d'où un gros déficit.

M le maire propose, malgré tout de les aider financièrement en leur octroyant une aide de 200 €.

M PORTES rajoute qu'aucune demande d'aide du Club n'a été formulée auprès de la mairie.

M DOLEUX, nouveau président s'est engagé à venir expliquer le fonctionnement du club à la rentrée.

Le débat clos, M le maire demande à M DAURIAN, président de l'association Familles Rurales, de ne pas participer au vote des subventions communales.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'état ci-dessous des subventions à verser auprès des associations communales et extra communales,
- Charge M le maire de la réalisation des prévisions budgétaires.

#### **ASSOCIATIONS COMMUNALES**

ACCA	300,00 €
Anciens Combattants	122,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
Espoir et Joie de Vivre	381,00 €
Familles Rurales	700,00 €
Gym Club	350,00 €
Football Club Sud Gironde	200,00 €
USEP association CUDOS	100,00 €
Association des Dons du Sang	80,00 €
Noms Burlesques (2017 et 2018)	50,00 €
Association des jeunes sapeurs-pompier	50,00 €
Croix rouge	50,00 €
Equipe St Vincent	490,00 €
Prévention routière	50,00 €
Téléthon	100,00 €

Pour la subvention octroyée à l'Equipe St Vincent, M le maire regrette le manque d'informations lorsque les familles de Cudos sollicitent une aide.

#### **VI VOTES DES BUDGETS : COMMUNE, MULTIPLE RURAL, SALON DE COIFFURE, CERCLE**

M PORTES Jean Michel prend la parole pour les explications sur le budget.

#### **I BUDGETS ANNEXES : (DELIB20200728A)**

##### **MULTIPLE RURAL**

Il n'y a plus d'emprunt dans ce budget. Les recettes de fonctionnement proviennent des loyers du commerce et du logement.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 27 454.15 €.

Le loyer mensuel du commerce s'élève à 364.32 HT. Celui du logement à 224.38 €.

Ce budget est excédentaire et permet un reversement de 5000 € sur le budget communal.

##### **SALON DE COIFFURE**

Il n'y a plus d'emprunt à rembourser dans le budget.

Comme le budget précédent, il est alimenté en recettes par les loyers du commerce. Le loyer mensuel s'élève à 266.55 € HT ;

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 5918.38€.

Il explique que les loyers d'avril et de mai ont été suspendus suite à la fermeture du salon durant la période de confinement. M Le maire pense qu'il faudra, à la fin de l'exercice, annuler ces deux loyers.

### **CERCLE**

Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par les loyers du cercle et du logement qui s'élèvent mensuellement et respectivement à 207.59 € et 394.40 €.

Une mesure de suspension a été appliquée sur les loyers d'avril, de mai et de juin suite à la fermeture du commerce durant le confinement.

Il y a un emprunt en section investissement à rembourser jusqu'en 2023.

La section investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 7987.38 €

### **BUDGET COMMUNE (DELIB 2020/07/28)**

M PLATON demande que l'on explique aux nouveaux élus la création et l'utilisation du chalet d'urgence.

Sous la mandature de M DARREMONT, le Conseil Départemental, en collaboration avec EMAUS, avait proposé la mise à disposition gratuite de chalets d'urgence. Pour être éligible la commune devait proposer un emplacement et réaliser la chappe et les branchements des réseaux électriques, eaux, assainissement pour l'installation. Le Conseil Général a financé 25 000 € (valeur du chalet) et la commune a contribué à hauteur de 20 000 € (branchement réseaux et aménagement du terrain.

Ce logement est prévu uniquement pour des relogements en urgence. Une convention fixe son fonctionnement. Lors de sa création, il n'était réservé qu'aux 13 communes du canton. A ce jour il est mis à disposition des 31 communes de la Communauté de Communes.

Toutefois nous avons eu des demandes de relogement provenant de communes extérieures à la CDC.

M le maire déplore qu'il n'y ait pas d'autres structures équivalentes sur le secteur.

M PORTES passe en revue quelques articles de fonctionnement :

Dépenses :

- Pour le chapitre 012, charges du personnel, il rappelle qu'il y a 11 agents dont 9 titulaires à temps partiel et 2 titulaires à temps complet.
- il explique l'augmentation sur l'article 6455 assurance du personnel. L'ancienne assurance ayant déposé le bilan et, après consultation, un nouveau contrat est établi avec la SMACL pour un taux de 6.87 %. Le taux appliqué par l'ancienne assurance était en dessous du taux légal appliqué dans le département, ce qui explique l'augmentation du taux de cotisation proposé par le nouveau prestataire.
- Au compte 657363, il s'agit d'une prévision de travaux à engager pour un futur projet de lotissement. Cette dépense ne restera possible que si Gironde Habitat s'acquitte du montant du terrain vendu (40 000 €)

Recettes :

- Au 7411 ces aides sont fixées l'Etat (DGF, DSR, PEREQUATION). Elles restent presque identiques à 2019,
- Au 7551, on retrouve la prévision des 5000 € provenant du budget annexe multiple rural.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 836 775.62 €

Avant de détailler la section investissement il fait un rappel des restes à réaliser retenus en 2019.

En dépenses, on retrouve des travaux de rénovation de toitures de bâtiments, l'acquisition d'ordinateurs pour la mairie, des piquetages de chemins ruraux, l'acquisition et la pose de panneaux acoustiques, les travaux de la salle des fêtes pour un montant de 144 319 €.

En recettes ont été reprises les subventions accordées pour ces travaux et pour un montant de 74 545 €.

Il présente les projets 2020 retenus par la commission des finances :

<i>N°21 programme Matériel</i>		2 000.00 €
- ordinateur pour aide en ligne aux administrés	1 538.01 €	
→ aide au titre du DSIL état de 1000 €		
<i>N°23 programme école</i>		5 000.00 €
Travaux école :		
- changement de la porte dans la salle des ordinateurs (côté cour maternelle)	4 432.06 €	
Une paire de volets à l'étage	797.06 €	
→ aide possible du conseil départemental avec le FDAEC 2020		
<i>N°26 programme LOGEMENT ST CLEMENT</i>		1 500.00€
- nettoyage des radiateurs dans les 2 logements		
<i>N°27 programme VOIRIE</i>		5 136.00€
- Création de la voie piétonnière côté du lycée LABEYRIE		
→-FDAEC 2020 en partie	8000€	
<i>N° 53 programme VILLAGE HORIZON</i>		3 131.00 €
Cession et Installation de nouvelles licences et programmes (Population, élection, INSEE, comptabilité, état civil)		
<i>N° 56 programme LOGEMENT MAIRIE</i>		1 500.00 €
Prévisions de travaux douche rénovation + radiateurs		
<i>N°62 programme GESTION DIFFERENCIEE</i>		3 947.00 €
- acquisition de 2 débroussailleuses électriques, 1 taille haie +2 batteries	3946.51 €	
→ aide en partie avec le FDAEC		

Monsieur le maire appelle le conseil municipal à délibérer sur le vote des budgets Commune, Multiple Rural, Salon de Coiffure et Cercle.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau de l'article et par opération pour la section d'investissement, pour un total équilibré en dépenses et recettes :

	DEPENSES	RECETTES (€)
Section fonctionnement	836 775.62	836 775.62
Section d'investissement	175 365.00	175 365.00
TOTAL	1 012 140.62	1 012 140.62

## **V CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCDI) (DELIB2020/07/29)**

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, une nouvelle commission des impôts directs doit être constituée. Elle sera composée d'office du maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes inférieures à 2000 habitants. La durée du mandat est identique à celle des conseillers municipaux. Une liste de 24 noms doit être fournie auprès des services fiscaux.

Oui le rapport de M le maire, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité propose la liste ci-dessous :

**Président : M. Jean Claude DUPIOL , Maire,**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	DAURIAN Bernard	PLATON Michel
2	PORTES Jean Michel	FRADON Pascal
3	RAIMAUT Vincent	ABELAN Anne Lise
4	PLANTON Michel	LATOURNERIE Marie Angélique
5	BEZIADE Stéphanie	LALANE Sylvie
6	DARCOS Marie Laure	MAUHERAN Sébastien
7	RABALLAND Claude	BORDES Laurent
8	LAFARGUE Jocelyne	TAUZIEDE Serge
9	De MALET Louis	TOUJA Christian
0	DUBERGEY Michel	BERNADET Jean Pierre
1	LAFITTE Michel	CABANNE Claude
2	DUBORY Jean	LACAMPAGNE Jean

## **VI LOGEMENT DE LA POSTE**

Monsieur le maire fait part du courrier transmis par M et Mme LOUIS. Ces derniers sollicitent l'autorisation de réaliser un agrandissement sur le garage existant.

La commune étant propriétaire elle doit constituer le dossier. Il sera demandé aux locataires les informations nécessaires à la demande.

Le conseil municipal accepte la réalisation de l'agrandissement qui reste à la charge du locataire.

## **VII PLANNING DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M le maire présente le calendrier des prochaines réunions :

Les mercredis du 12/08, 30/09, du 4/11 et du 16 /12.

## **VIII QUESTIONS DIVERSES**

### 1) Courrier de M MUSSEAU Luc.

M le maire fait part du courrier de M MUSSEAU Luc concernant des remarques sur un point du conseil municipal précédent : l'abattage d'arbres derrière le multiple rural.

M le maire rectifie en indiquant qu'il va élaguer et non pas abattre les arbres.

Mme LAFARGUE précise qu'il s'agit uniquement d'un petit élagage.

Dans le même domaine, Mme ABELA demande si l'on ne peut pas solliciter des bénévoles pour le ramassage des feuilles en mettant à disposition le matériel communal.

M le maire n'est pas d'accord pour prêter du matériel. Ce débat sera remis à la commission compétente.

Mme LAFARGUE pense qu'il faudra s'habituer à vivre avec ces problèmes d'environnement.

## 2) isolation 1 €

M le maire indique qu'il a engagé une opération d'isolation à 1 €. Cette opération est menée par les gros pollueurs (TOTAL...). Ils doivent financer des opérations d'isolation dans les maisons privées jusqu'à concurrence de leur amende en tant que grands pollueurs.

Cette opération est réalisable sur les logements communaux. La demande doit être faite par le locataire avec autorisation du propriétaire. Cette aide est soumise aux revenus des demandeurs.

Les demandes seront faites pour les logements d'Artiguevielle, de St Clément et de la mairie.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal accepte de rentrer dans cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux conseillers :

### M PORTES :

- les travaux électriques derrière la salle des fêtes ont été réceptionnés.

Il s'agissait de l'ajout d'un projecteur, d'un 1 coffret avec 8 prises 220 v, de 2 coffrets avec chacun 8 prises 220v et 4 prises 380. Chaque coffret est fermé à clé.

La commission des bâtiments s'inquiètera de savoir le nombre maximum de prises que peuvent supporter les compteurs.

- Il demande également s'il n'est pas possible de fermer les portiques sur les deux accès pour se rendre au parking de la salle des fêtes.

L'un des portiques a subi une dégradation, il doit être redressé.

Mme LALANE : elle fait un rapport de travail de la Commission Jeunesse, Social et Associations :

La salle des fêtes est occupée du lundi au dimanche. Un état des lieux devra être fait pour les particuliers et pour les associations. Un problème réside : le nettoyage de la salle. Actuellement la salle est nettoyée 3 fois par semaine.

La commission constate que la salle est utilisée tous les jours de la semaine. Elle demande aux conseillers de donner un avis quant au contrôle de la salle après chaque utilisation.

Mme DARCOS propose une réunion avec tous les présidents d'associations.

Mme LATOURNERIE, Mme ABELA, M MAUHERAN, M PLATON, M DAURIAN, Mme DARCOS, Mme BEZIADE, et M PLANTON pourront réfléchir à la situation en présence des présidents d'association.

MM RABALLAN : il demande sur quelle base sont calculées les subventions octroyées aux associations.

M le maire répond qu'elles sont fixées en fonction de la demande écrite de l'association et reconduite à l'identique sauf dans le cas de demandes de subventions exceptionnelles.

Mme ABELA : elle signale le fossé bouché derrière chez elle. Il y a un dépôt de terre.

M FRADON : il revient sur le manque de civisme concernant le dépôt des déchets autour des containers. Peut-être faut-il remettre l'information sur Panneau Pocket.

M MAUERHAN : Il n'entend plus les cloches sonner. Le boîtier électronique de commande est cours de réparation.

Concernant le fonctionnement du RPI BERNOS BEAULAC CUDOS, il s'interroge sur un possible décalage d'horaires entre les écoles de Cudos et de Bernos à l'heure du hdéjeuner. Les parents qui récupèrent les enfants à Cudos et à Bernos ne peuvent pas être à la même heure dans les 2 écoles.

M PLATON : la commission communication se réunira le 6 juillet à 14h30.

M PLANTON : la commission voirie fixera une date de réunion à la rentrée de septembre.

Mme LAFARGUE : propose une date de réunion de la commission espaces verts le vendredi 10 juillet à 11h à la mairie.

M DAURIAN : doit déterminer une date de réunion pour la commission bâtiment urbanisme.

Il précise, par ailleurs que les travaux de la salle des fêtes débuteront le 10 juillet et se termineront vers le 15 août.

FIN DE LA SEANCE 23H40